## MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale des personnels, des statuts, de l'organisation administrative et de l'enseignement spécial

Le Directeur générai

Aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française. (plein exercice et promotion sociale)

N/Réf.: 01/JA/GN/NB.

Bruxelles, le 14 juin 1993.

145h3 y h13

OBJET: Personnel directeur et enseignant.

Fonctions de promotion - Emplois vacants - Mutations.

Madame,

Monsieur,

Complémentairement à ma circulaire relative à l'objet repris sous rubrique, j'attire votre attention sur deux modifications apportées à la liste des emplois offerts à la mutation, modifications qui feront l'objet d'un erratum au Moniteur belge.

Néanmoins, je vous signale, dès à présent, ces rectifications :

- il convient de supprimer l'emploi d'instituteur primaire en chef à l'A.R. FLORENNES.
- il convient de supprimer l'emploi de directeur à l'E.P.E.S.C.F. Vielsalm et d'indiquer dans la rubrique (2) "instituteur primaire en chef dans l'enseignement spécial" l'emploi à l'E.E.S.C.F. VIELSALM.

Le Directeur général,

Georges NOEL.